

	<b>Membres parents d'élèves:</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
1	Mme Marie-Josée Lapointe	X	
2	Mme Marie-Cécile Ermine	X	
3	Mme Diane Ménard	X	
4	Mme Nathalie Champagne	X	
5	M. François Marceau	X	
	Mme Dorothy Spinks (substitut)		
	<b>Membres représentants du personnel :</b>		
6	M. Stéphane Lemay – TES LC	X	
7	Mme Anie Maisonneuve – Enseignante LC	X	
8	Mme Joan Chartier – TES H	X	
9	M. Olivier Lefrançois – Enseignant H-LC-JM	X	
	<b>Membre de la communauté :</b>		
10			
	<b>Représentants de la direction :</b>		
	Mme Catherine Lachaine, directrice	X	
	Mme Edlène Érizias, directrice adjointe		X
	Mme Chantal Beauchamp, directrice adjointe		X
	Mme Manon Cloutier, gestionnaire administrative	X	
	<b>Secrétaire</b>		
	Mme Andrée Lachaine	X	
	<b>Invité(e)(s) :</b>		
	Mme Louise Desmarais (stagiaire d'Anie Maisonneuve)	X	

# **École Irénée-Lussier et Annexes**

## **Procès-verbal CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**Date : le 27 mars 2018  
19h00, Bâtiment Le Caron**

POINTS	<b>A) Approuver</b> <b>AC) Accepter</b> <b>AD) Adopter</b> <b>C) Consulter</b> <b>D) Décider</b> <b>I) Informer</b> <b>P) Proposer</b> <b>S) Secondar</b>	Minutage	Responsable	Suivis
<i>Ouverture de l'assemblée (heure)</i>	La rencontre débute à 19 h 05			
<i>Prise de présence</i>	La prise des présences est faite par Andrée Lachaine.			
<i>Vérification du quorum :</i>	Le quorum est constaté.			
<i>Secrétaire pour la réunion</i>	Andrée Lachaine			
<b>1. Mot de bienvenue de la présidente</b>	Mme Lapointe souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.	2 min	Mme Lapointe	
<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD)</b>	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Marie-Josée Lapointe qui est secondée par M. Olivier Lefrançois avec les ajouts ou modifications suivantes : au point du budget lire 6.1 et 6.2 au lieu de 6.2 et 6.3. L'ordre du jour est adopté.	2 min	Mme Lapointe	
<b>3. Lecture et adoption du compte-rendu de la rencontre du 27 février 2018</b>	L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 27 février 2018 est proposée par M. François Marceau et secondée par Mme Joan Chartier. Le procès-verbal est adopté.	5 min	Mme Lapointe	
<b>4. Suivis du procès-verbal du 27 février 2018</b>	<p><b>Rencontre des CÉ des 3 écoles : Irénée-Lussier et annexes, St-Pierre-Apôtre et de l'Étincelle.</b> Ce point est à l'ordre du jour de la présente rencontre.</p> <p><b>Lettre du syndicat :</b> La lettre a été jointe au procès-verbal de la dernière rencontre, tel qu'entendu.</p> <p><b>Calendrier scolaire 2018-2019 :</b> Mme Lachaine indique que le calendrier de l'ensemble des écoles de la CSDM prévoit 2 journées pédagogiques en début d'année scolaire et 4 en fin d'année. À Irénée-Lussier et annexes, il faut prévoir 3 journées pédagogiques en début d'année. Elle remet le document de travail, qui sera aussi amené au CPEPE, faisant état de la proposition d'ajouter une journée pédagogique école le 27 août 2018. Elle précise qu'il n'y a aucune dérogation possible pour modifier les journées de début d'année et de fin d'année qui sont pour l'ensemble de la CSDM.</p> <p><b>Rentrée progressive :</b> Le document présenté lors de la dernière séance est maintenant officiel. Il y a eu un seul changement, soit dans l'échéancier qui prévoit que les rendez-vous avec les parents seront fixés dès la mi-juin. Une lettre sera acheminée aux parents</p>	15 min	Mme Lapointe	

	<p>afin de leur expliquer la procédure, un appel pour prise de rendez-vous à la mi-juin et un rappel vers la mi-août sera également fait. Un aide-mémoire sera fourni au personnel responsable des appels afin de faciliter le suivi. Des services éducatifs seront disponibles pendant cette période de temps. Comme suite à ce point de suivi, Madame Nathalie Champagne, qui était absente lors de la dernière séance et qui n'a pas pu participer à la discussion, indique qu'elle est en total désaccord avec la rentrée progressive et la décision qui en a découlé.</p> <p><b>Principes d'encadrement du coût des manuels scolaires et du matériel didactique</b> : On souhaite une meilleure équité entre les différents groupes quant aux contributions volontaires. Mme Ménard a commencé une démarche pour obtenir des fonds à cet égard et mentionne qu'il faudrait une lettre présentant la demande de façon officielle afin de spécifier à quoi les sommes amassées serviront. Mesdames Cloutier et Lachaine verront à fournir cette lettre.</p> <p><b>Projets de la Fondation des Petits Rois</b> : Un point est prévu à l'ordre du jour de la présente rencontre.</p>			<p>Mesdames Cloutier et Lachaine verront à la rédaction de la lettre de demande de financement.</p>
<p><b>5. Général – école</b></p>				
<p><b>5.1 Régie interne du CÉ</b></p>	<p>Madame Lapointe présente le document : Régie interne de l'école Irénée-Lussier et annexes. Ce document permet de bien connaître le rôle que doit jouer le Conseil d'établissement (CÉ) au sein de l'école. Tous s'entendent pour demander quelques corrections cosmétiques au texte et pour les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Page 7 : 4.1 Convocation à l'assemblée générale, 2<sup>e</sup> paragraphe : modifier quatre (4) jours ouvrables pour cinq (5) jours ouvrables.</li> <li>- Page 14 : 6.3 Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières, 2<sup>e</sup> paragraphe : modifier argents amassés pour sommes amassées. Mme Cloutier va préparer un texte qui expliquera ce qu'est le fonds 9 et soumettre ce dernier par courriel aux membres afin d'obtenir leur accord.</li> <li>- Page 16 : 7.1 Quorum : Enlever les chiffres et formuler : la majorité des membres avec la moitié des représentants des parents. Modifier au 2<sup>e</sup> paragraphe trente (30) minutes pour quinze (15) minutes. Mme Lachaine veut entendre les</li> </ul>		<p>Marie-Josée Lapointe</p>	<p>Mme Lapointe corrigera le document.</p> <p>Mme Cloutier fournira un texte explicatif du fonds 9.</p> <p>Préparer le prochain ordre du jour en conformité avec ce que proposé</p>

	<p>membres du CÉ quant au 2<sup>e</sup> paragraphe de 7.2 Séance ordinaire, puisque c'est une nouveauté dans le fonctionnement. Tous sont en accord avec ce mode de fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Page 18 : au questionnement sur la nécessité de préciser tous les points et sous-points de l'ordre du jour d'une rencontre, Mme Lapointe explique que le but visé est que les points nécessitant une adoption soient priorisés dans les cas de réunions interrompues parce que trop longues. On suggère d'enlever les sous-points et de tester ce modèle d'ordre du jour lors de la prochaine rencontre.</li> <li>- Page 22, en 7.22 Vote par courriel : modifier-un minimum de trois parents votants – par – la moitié des parents votants.</li> <li>- Page 24 : en 7.29 Procès-verbal, 8<sup>e</sup> paragraphe, ajouter après – inexacts – ou incomplets.</li> <li>- Annexe III : ajouter le document qui s'avère être un très bon outil, un outil souhaité.</li> </ul>			<p>dans le document.</p> <p>Ajouter le formulaire pour les sorties à l'annexe II et créer un formulaire de proposition de projet pour l'annexe III.</p> <p>Remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour adoption.</p>
<b>5.2 Projet organisationnel 2018-2019</b>	<p>Mme Lachaine mentionne qu'elle en est à prévoir les effectifs pour la prochaine année scolaire. Elle a reçu seulement aujourd'hui la réponse aux demandes faites et souhaite la présenter d'abord au personnel et demande donc le report de ce point à la prochaine rencontre. Elle précise que 182 élèves sont annoncés pour la prochaine année et qu'une classe DIP sera ouverte à Jeanne-Mance. On constate une légère diminution du nombre d'élèves avec DI. On prévoit une augmentation notable pour 2019-2020 puisqu'on prévoit 15 élèves TSA provenant de l'école De l'Étincelle.</p>	10 min	Catherine Lachaine	<p>Remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre</p>
<b>6. Budget</b>				
<b>6.1 Informatique / Matériel – Bilan et orientations 18-19</b>	<p>Mme Lachaine invite Mme Cloutier à présenter ce dossier. Le document présente le parc informatique d'Irénée-Lussier et de ses annexes. Mme Cloutier précise que ce document en est un de travail. Le budget à venir permettrait d'acheter 10 nouveaux ordinateurs complets (incluant les taxes et les frais reliés à l'écologie). Si on procède à l'achat de 2 TNI complets (avec portable), il resterait un montant permettant d'acquérir de</p>	10 min	Catherine Lachaine et Manon Cloutier	<p>Me Cloutier présentera le document mis à jour après</p>

	<p>nouveaux logiciels ou des cartes iTunes. Il faut voir quelles orientations voudra prendre le CPEPE. Mme Lachaine précise qu'aucun ordinateur portable n'est acheté pour les élèves, puisque trop fragiles. Quant à la question soulevée par un membre à l'effet d'acquérir des ordinateurs recyclés, Mme Lachaine répond que la CSDM vient de conclure une entente avec un fournisseur pour ce faire mais que ce n'est pas encore possible. Mme Lapointe fait le parallèle avec les contributions volontaires et indique l'importance de prendre soin que les trois bâtiments soient équitablement équipés. Mme Lachaine demande que l'on informe le CÉ quand la mise à jour du document sera effectuée. Le budget de cette année est d'environ 9 600 \$.</p>			consultation du CPEPE.
<p><b>6.2 Budgets du CÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget de 400\$ de perfectionnement</b></li> <li>• <b>Budget de 400\$ de fonctionnement</b></li> </ul>	<p>Mme Lapointe informe les membres présents que si on ne veut pas perdre ces montants, il faut les dépenser pendant l'année courante.</p> <p>Budget perfectionnement : Mme Lachaine propose l'achat de livres de référence pour les parents. On propose particulièrement le DMS5 qui serait très utile pour les différents intervenants et pour les parents.</p> <p>Mme Marie-Josée Lapointe propose l'achat de livres avec le 400 \$ de budget de perfectionnement, elle est secondée par Mme Marie-Cécile Ermine. La proposition est adoptée.</p> <p>Budget fonctionnement : On propose d'attribuer cette somme au repas soulignant la fin de l'année du CÉ.</p> <p>Mme Marie-Josée propose d'attribuer la somme restante du budget de fonctionnement au repas de fin du CÉ, elle est secondée par Mme Joan Chartier. La proposition est adoptée.</p>	5 min	Mme Lapointe	Mme Lachaine fera le suivi avec la psychologue de l'école pour l'achat du DSM5.
<b>7. Vie de l'école</b>				
<b>7.1 Carte OPUS</b>	Mme Edlène Érizias étant absente, le point est reporté à la prochaine rencontre.	10 min	Mme Érizias	Remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre
<b>7.2 Sorties éducatives</b>	Les prochaines activités prévues sont une visite à la cabane à sucre et une activité à l'Aqua dôme. Mme Marie-Josée Lapointe propose que l'on procède à ces deux activités, M. François Marceau seconde. La proposition est adoptée.	5 min	Mme Érizias	

<b>8. Dossiers institutionnels</b>				
<b>8.1 Plan d'action 2018 des écoles De l'Étincelle, St-Pierre-Apôtre et Irénée-Lussier.</b>	<p>Mme Lachaine présente le document de travail préparé par les écoles De l'Étincelle, Irénée-Lussier et Saint-Pierre-Apôtre. Il se divise en trois objectifs. Il s'agit d'abord d'harmoniser l'offre de services, de clarifier les mandats des écoles et de revoir le quantum de services. De plus, il faut mettre de l'avant l'entente de complémentarité MEES-MSSS, ce qui signifie une bonne coordination entre les écoles et les autres services, dont la mobilisation des partenaires. On souhaite l'appui de la CSDM pour mettre de l'avant cette entente qui est signée par tous les partenaires. On veut également créer un réseau pour les parents des élèves des trois écoles afin de leur permettre d'échanger sur les enjeux communs des milieux, dont entre autres favoriser les échanges entre les écoles primaires et les écoles secondaires. On songe à une foire, genre kermesse, qui rassemblerait tous les partenaires et permettrait aux parents de les rencontrer et d'être informés sur les mandats de chacun. En impliquant les partenaires, on stimulera leur intérêt envers nos clientèles. Des dispositions pourraient être prises pour faciliter l'accès des parents à l'événement, par exemple, un service de garde ou tout autre moyen utile. Mme Lachaine conclut en mentionnant que les trois écoles concernées présenteront le document à leur CÉ respectif pour en tester la faisabilité. M. Lemay, qui s'est montré intéressé à mener le projet de foire, demande qu'on lui achemine les coordonnées permettant de contacter les autres CÉ afin d'assurer le suivi approprié.</p>			<p>Mme Lachaine acheminera les coordonnées des deux autres CÉ à M. Lemay</p>
<b>9. Comité Avenir (point statuaire en suivi) (I)</b>	<p>Le projet de nouvelle école avance à grands pas. Le comité de concertation est consulté pour valider des suggestions de plans. Les architectes ont très bien compris la clientèle et ses besoins. Ils sont ouverts et intéressés à travailler sur le mode aller-retour avec le comité Avenir. On prévoit la première pelletée de terre dans 14 mois et la fin des travaux pour 2021.</p>			
<b>9.1 État des travaux du comité de concertation</b>		10 min	Catherine Lachaine	
<b>10. Comité de parents de la CSDM (I)</b>	<p>Lors de la dernière rencontre du Comité de parents, Mme Lapointe a assisté à une conférence sur l'école inclusive, conférence donnée</p>		Mme Lapointe	

	par une professeure de l'UQAM. Elle a également assisté à une rencontre qui s'est avérée fort intéressante concernant la construction des budgets d'une école.			
<b>11. Fondation Les Petits Rois (I)</b>				
<b>11.1 Projets qui ont été présentés à la Fondation Les Petits Rois.</b>	Madame Lachaîne explique le processus qui mène à la priorisation des projets présentés. Un comité, formé de membres du personnel volontaires, regarde et priorise les projets présentés. Deux documents sont soumis aux membres présents, soit celui des projets présentés et celui des projets acceptés. Des projets pour un montant de 34 680 \$ ont été acceptés. Tout le personnel intéressé peut venir au comité pour y faire des représentations.	10 min	Catherine Lachaîne	
<b>12. Communication des commissaires (I)</b>	Aucun sujet à l'ordre du jour.		Mme Lapointe	
<b>13. Courrier</b>	Aucun courrier à présenter.		Mme Lapointe	
<b>14. Varia</b>	Aucun sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.			
<b>15. Date de la prochaine rencontre</b>	Mme Marie-Josée Lapointe propose que la prochaine rencontre se tienne le mardi, 8 mai 2018, si elle ne peut être tenue le 1 <sup>er</sup> mai. Elle est secondée par M. François Marceau. La proposition est adoptée.		Mme Lapointe	
<b>16. Clôture de la rencontre</b>	Les points de l'ordre du jour étant écoulés, la présidente propose la levée de la rencontre. Elle se termine à 21 h 05.		Mme Lapointe	

Signé par : \_\_\_\_\_

Secrétaire de la réunion

\_\_\_\_\_  
Présidente du conseil d'établissement

\_\_\_\_\_  
Direction de l'école

\_\_\_\_\_  
Date